

Luxembourg, le 27 janvier 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur:

« En réponse à la question parlementaire n°2274, les ministres ont annoncé vouloir améliorer la couverture du Grand-Duché en services d'aide médicale urgente (SAMU). En effet, le projet de loi n°6861 portant organisation de la sécurité civile et création d'un corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) devrait garantir des délais d'intervention plus courts, notamment par la possibilité du futur CGDIS de prévoir l'installation de services SAMU au-delà des établissements hospitaliers.

Ceci serait d'autant plus important pour les personnes habitant dans les régions rurales, plus particulièrement dans le nord du pays. En effet, l'unique antenne mobile du « SAMU Nord » est souvent occupée ou le recours à l'hélicoptère n'est pas possible lors d'une intervention de secours nocturne.

Dans ce contexte et en attendant que la base légale pour la création du futur CGDIS soit créée, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

- En cas d'urgence médicale, les ministres peuvent-ils m'informer quelles sont les démarches suivies par le central des secours d'urgence si l'unique antenne mobile du « SAMU Nord » est occupée ? Dans ces situations, est-ce que des médecins en exercice libéral de la région sont alertés pour intervenir ?*
- Les ministres ne jugent-ils pas opportun de mettre en place un système qui recourt, dans ces situations précises, systématiquement aux médecins habitant à proximité du lieu*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

d'urgence, sous condition que ceux-ci aient préalablement manifesté leur volonté de participer à de telles interventions de secours? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Edy MERTENS
Député